

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

WEPOS Nettoyant sanitaires

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: nettoyant pour salle de bains

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P362	Enlever les vêtements contaminés.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Acide L-(+)-2-hydroxypropionique
Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
<5% agents de surface non ioniques, acide organique, phosphonates
5-15% acide inorganique
parfums, LIMONENE

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique	< 10 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 263-058-8 CAS 61789-40-0	acide gras d'amidoalkylbétaine	< 5 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 201-196-2 CAS 79-33-4	Acide L-(+)-2-hydroxypropionique	< 3 %	Skin Corr. 1C; H314. Eye Dam. 1; H318. (EUH071).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
<5% agents de surface non ioniques, acide organique, phosphonates
5-15% acide inorganique
parfums, LIMONENE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 3 de 11

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas de malaises, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés: jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de protection en cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Indications complémentaires: Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 4 de 11

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 5 de 11

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs::
Utiliser un filtre combiné A-(P2) conforme EN 14387
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc butyle
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	marron clair, limpide
Odeur:	d'odeur agréable
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé 100 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C: 2,0 - 2,5
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 23 hPa
Densité:	à 20 °C: 1,05 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 6 de 11

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 7 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 8 de 11

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: En quantité réduite: Diluer avec beaucoup d'eau et évacuer en rinçant.
En quantité importante: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 9 de 11

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 10 de 11

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- CE: Communauté européenne
- EN: Norme européenne
- UE: Union européenne
- IATA: Association du transport aérien international
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

- Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants (classification CAS 79-33-4)
- Modification dans la section 13: Code de déchet

Créée: 1.4.2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



WEPOS Nettoyant sanitaires

Numéro de matière 103364

Mise à jour: 5.1.2022
Version: 7.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 11 de 11

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

